

tenue sous la présidence de Monsieur GONNEAU, assisté(e)
de Madame DEVICTOR et Madame DELZANGLES, Conseillères
En présence de Madame GIOCANTI, Rapporteure publique
Madame MARTINEZ, Greffière

09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2412791	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire	Annuler les contrats conclus entre la commune de Serres, la société LEASECOM, la société V-IP-COM et les sociétés MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD SA.	
Demandeur	Nom des parties COMMUNE DE SERRES	Représentants des parties SCP TGA - AVOCATS
Défendeur	LEASECOM	Maître FRÖLICH Laurent (Cour)
	V-IP COM	Maître MARCIANO Igall (Cour)
	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	Maître MORACCHINI Aurelia (Cour)
	MMA IARD SA	Maître MORACCHINI Aurelia (Cour)

09 heures 45

02)

DOSSIER N° 2204824

RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR

Titre de l'affaire Engager la responsabilité des sociétés AD2I, ROVAGNA, AILLAURD-FRERES et APAVE sur le fondement de la responsabilité décennale (articles 1792 et 2270 du code civil) pour les désordres affectant la maison de santé de Vallouise. Condamner la société AD2I à régler à la communauté de communes du pays des écrins les sommes suivantes :

- 21 439,87 euros TTC au titre de la réparation des désordres.
- 6 811,68 euros TTC au titre des frais d'expertise.

Soit un total de 28 251,55 euros TTC.

Condamner la société ROVAGNA à régler à la communauté de communes du pays des écrins les sommes suivantes :

- 3 573,31 euros TTC au titre de la réparation des désordres.
- 1 135,28 euros TTC au titre des frais d'expertise.

Soit un total de 4 708,59 euros TTC.

Condamner la société AILLAURD-FRERES à régler à la communauté de communes du pays des écrins les sommes suivantes :

- 42 879,75 euros TTC au titre de la réparation des désordres.
- 13 623,36 euros TTC au titre des frais d'expertise.

Soit un total de 56 503,11 euros TTC.

	Nom des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS
Défendeur	SARL ALESSANDRO ROVAGNA
	SARL AD2I INGÉNIERIE
	SARL AILLAUD FRÈRES
	APAVE SUD EUROPE

Représentants des parties
SELARL ROUANET AVOCATS
SCP CGCB & ASSOCIES
SCP TERTIAN - BAGNOLI
 Maître BERTHIAUD Sylvie (Cour)

09 heures 45

03)	DOSSIER N° 2205128	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire	Condamner IN SOLIDIUM la société SOVAME, la société MASSILIA ETANCHEITE, la société SOTIM CRTB, la SARL D'ARCHITECTURE dEetcRL (mandataire) et la société BETEREM Ingénierie, groupement de maîtrise d'oeuvre à verser à la commune la somme de 74 238,70 euros TTC au titre des constats et travaux à exécuter pour mettre un terme aux désordres et de remise en état des locaux et installations. Condamner IN SOLIDIUM les mêmes intervenants au paiement de la somme de 13 029,10 euros TTC, au titre des désagréments et trouble de jouissance subis par la ville de Marseille, correspondant aux travaux payés pour 3 029,10 euros TTC et l'allocation provisionnelle de 10 000 euros TTC versé à l'expert. Condamner IN SOLIDIUM ces mêmes intervenants au paiement de la somme de 10 000 euros au titre des dommages et intérêts. Condamner IN SOLIDIUM ces mêmes intervenants au paiement de la somme de 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du CJA, les condamner au paiement des dépens comprenant les frais d'expertise.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	SCP CABINET ROSENFELD
	SOCIETE TRAVAUX DU MIDI	ITEM AVOCATS
	SAS SOTIM CRTB	
	SOCIETE MULTITEC	
	SARL MASSILIA ETANCHEITE	
	SOCIETE MAP - MARSEILLE ARCHITECTURE PARTENAIRES	IN SITU AVOCATS
	SOCIETE TPF INGENIERIE VENANT AUX DROITS DE BETEREM INGENIERIE	SCP DE ANGELIS ET ASSOCIES

09 heures 45

04)	DOSSIER N° 2504325	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la délibération n°9 du 04 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de la commune de Cassis a approuvé le retrait de la délibération n°72 du 26 septembre 2024.		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame B	MCL AVOCATS (Cour)
	Madame B	MCL AVOCATS (Cour)
	Monsieur F	MCL AVOCATS (Cour)
	Madame F	MCL AVOCATS (Cour)
	Monsieur M	MCL AVOCATS (Cour)
Défendeur	Madame S	MCL AVOCATS (Cour)
	COMMUNE DE CASSIS	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES

05)	DOSSIER N° 2411980	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la délibération n°72 du 26 septembre 2024 par laquelle le conseil municipal de la commune de Cassis a approuvé un protocole transactionnel d'un montant de 1 039 235,28 euros HT entre la commune et Madame B.		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame B	MCL AVOCATS (Cour)
	Madame B	MCL AVOCATS (Cour)
	Monsieur F	MCL AVOCATS (Cour)
	Madame F	MCL AVOCATS (Cour)
	Monsieur M	MCL AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CASSIS	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES

09 heures 45

06)	DOSSIER N° 2310960	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler la décision du 28 août 2023 par laquelle la directrice territoriale de l'OFII a mis fin aux conditions matérielles d'accueil de Monsieur A.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître SANGUE Roman (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
07)	DOSSIER N° 2504444	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler la décision par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Z	Maître DJEMAOUN Samy (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Observateur	PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES	
08)	DOSSIER N° 2505487	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire Annuler la décision implicite par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître HARIR Myriam (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2404302	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire Annuler la décision du 27 mars 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître BRUNA-ROSSO Marine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 45

10)	DOSSIER N° 2401191	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler la décision du 6 décembre 2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître NDIAYE Djibril (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2310611	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler la décision du 4 septembre 2023 par laquelle la directrice territoriale de l'OFII lui a refusé le bénéfice des conditions matérielles d'accueil.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
12)	DOSSIER N° 2309529	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Condamner la commune de Velaux à lui verser la somme de 83 377,89 euros.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA SARL COULEURS LOCALES	SELARL GRIMALDI & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE VELAUX	Maître RULLIER Philippe (Cour)
13)	DOSSIER N° 2411306	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire Annuler la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'abrogation de l'arrêté d'expulsion du 18 novembre 2013.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 45

14)	DOSSIER N° 2409808	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler la décision du 19 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône l'a expulsé du territoire.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	SCP BADUEL & GAUTIER (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
15)	DOSSIER N° 2406021	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire Annuler la décision du 6 mars 2024 par laquelle la commission de recours de l'invalidité a rejeté le recours formé contre la décision par laquelle le ministre des armées a rejeté sa demande de pension militaire d'invalidité.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître STARK Jasna (Cour)
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	
16)	DOSSIER N° 2304469	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire Accorder à Monsieur T une pension militaire d'invalidité.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître ADRAI-LACHKAR Géraldine
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	
17)	DOSSIER N° 2504224	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône l'a expulsé du territoire national et fixé son pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître FEBBRARO Lionel
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 45

18)	DOSSIER N° 2507329	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D	Maître CHARTIER Frédérique
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
19)	DOSSIER N° 2405473	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 8 décembre 2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de regroupement familial.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur O	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
20)	DOSSIER N° 2311744	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 31 août 2023 par laquelle la directrice territoriale de l'OFII a refusé de lui rétablir le bénéfice des conditions matérielles d'accueil.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame J	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
21)	DOSSIER N° 2310383	RAPPORTEURE: Madame Béatrice DELZANGLES
Titre de l'affaire	Condamner l'Etat à verser à Monsieur G la somme de 4 290 euros (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros), en réparation de son préjudice financier, majoré des intérêts légaux à compter de la date de la première demande d'indemnisation du 9 mai 2023.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	Maître HARUTYUNYAN Ashkhen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 45

22)	DOSSIER N° 2504228	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
23)	DOSSIER N° 2400829	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 21 juillet 2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître DALANÇON Clément
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
24)	DOSSIER N° 2400542	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission exceptionnelle au séjour par le travail.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
25)	DOSSIER N° 2505209	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
Titre de l'affaire	Annuler la décision par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Y	Maître MERIENNE Clara (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 45

26)	DOSSIER N° 2412785	RAPPORTEURE: Madame Eva DEVICTOR
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision du 6 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône l'a expulsé du territoire français et a fixé son pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître QUINSON Laurie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

27)	DOSSIER N° 2509825	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Homologuer le protocole de médiation du 15 juillet 2025.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COULEURS LOCALES	SELARL GRIMALDI & ASSOCIES
	COMMUNE DE VELAUX	SELARL GRIMALDI & ASSOCIES

Arrêté le 02/10/2025
Le président du tribunal